

Riverains de la rue de Versailles / ruelle des Larris
78460 Chevreuse
ph.giudici@free.fr

M. Jean-Noël BARROT

6 rue des États Généraux
78000 Versailles

Objet : Amendes abusives de la Police Municipale – Chevreuse 78460

Copies : Mme Héry Le Pallec, maire de Chevreuse ; Police Municipale.

Monsieur le Député,

Vous n'êtes pas sans savoir que la ville de Chevreuse réalise de gros travaux de réfection de chaussée depuis des mois. Une réunion d'information –très écourtée- s'est tenue début juillet ; lors de cette session, Mme le Maire s'est rapidement absentée et les questions des riverains pas abordées. Le chef des travaux ne connaissait pas le plan du quartier...

Depuis, les accès à nos domiciles sont bloqués :

- Les travaux rendent impossible l'accès à la ruelle (photo) depuis des semaines. L'accès des véhicules des riverains vers leurs parkings privés est donc impossible, et ce 24h/24, **contrairement à l'engagement de la Mairie en Juillet dernier** (voir annexes et site internet). Ceci constitue une obstruction aux « aisances de voirie » qui garantit aux citoyens l'accès à leur propriété. Voir jurisprudence en annexe.
- Nos véhicules doivent stationner sur les –quelques- places encore disponibles, tout le quartier étant affecté.
- Ces places sont soumises à paiement (horodateur) de 9h à 19h.


La police municipale verbalise nos véhicules à maintes reprises malgré les engagements de la Mairie pour une tolérance qui, apparemment, n'a pas été comprise de ce personnel zélé. Une solution évoquée de macaron dédié aux riverains n'a pas été mise en place. On a même vu des véhicules avec badge *handicapé* se faire verbaliser !

Nous contestons formellement les amendes en pièces jointes délivrées par la Police Municipale de Chevreuse. Etant déjà pénalisés du non-accès à nos terrain depuis des semaines, et qui est illégal, nous refusons de payer ce qui en l'espèce constitue une double peine.

En comptant sur une saine compréhension de votre part, recevez nos civiles salutations.

Ph. Giudici pour les riverains.

4 ruelle des Larris – 78460 Chevreuse



Sur le site internet de la Mairie (<http://www.chevreuse.fr/fr/focus/309-renovation-des-rues-de-paris-et-versailles>)

■ Plan de déviation

Durant toute la durée des travaux, les rues de Paris et de Versailles seront ouvertes à la circulation des riverains du lundi au vendredi, entre 17h (le soir) et 8h (le matin), et durant les week-ends.

L'accès aux véhicules prioritaires, ainsi qu'aux camions assurant la collecte des déchets, sera assurée.

Selon la progression du chantier, un plan de déviation en trois parties est mis en place.

■ Phase 2 : de début août mi-septembre 2018



Débouché de la ruelle : les barrières empêchent la manœuvre pour entrer ou sortir



Jurisprudence sur les aises de voirie :

<https://www.village-justice.com/articles/garage-maire-stationnement,23706.html>

<http://www.scp-arents-trennec.com/?p=1405>